

Ils boursicotent, s'endettent... et licencient !

Le constat des autorités de contrôle et de supervision des activités bancaires est sans appel : en France, les entreprises privées n'ont cessé de s'endetter depuis la crise de 2008.

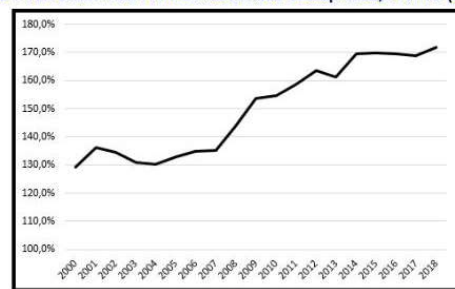
Pire, le tableau ci-contre démontre que cet endettement n'a pas pour but d'investir dans l'économie réelle : la dette augmente sans que, en contrepartie, la valeur ajoutée (ou la croissance pour faire simple) ne progresse dans les mêmes proportions. Dit autrement, Il y a surendettement à partir du moment où la dette progresse plus vite que la capacité à la rembourser, par la création de valeur. Un peu comme si un ménage achetait un bien immobilier de plus en plus cher sans que ses capacités d'épargne ne progressent tout autant.

Cet endettement qui ne cesse de progresser est consécutif à une spéculation sans fin sur les marchés financiers. L'idée sous-jacente est de dégager des plus-values en rachetant des actions d'autres entreprises - donc sans création de valeur -, plus-values d'autant plus sûres (pour l'instant...) que

les taux de crédit sont très bas et que les cours en bourse sont globalement à la hausse, hausse supérieure en tout cas aux rendements de l'activité productive "classique".

Nul ne sait quand la "bulle" spéculative éclatera mais elle éclatera. De toute manière, cette tendance lourde à la spéculation pousse les actionnaires à délaisser l'investissement productif et à se séparer d'activités à moindre rendement. Ce qui déclenche la valse des licenciements...

Graphique 1 : Evolution du ratio dette/VA des entreprises, France (2000-2018)



Au pays du CAC 40, l'actionnaire est Roi !

Après de longues gesticulations, le gouvernement avait fait du non versement de dividendes une condition formelle pour bénéficier des PGE (prêts garantis de l'État) ou d'un report de cotisations. Voilà pour les discours officiels...

De fait, un tiers des entreprises du CAC 40 n'avaient guère le choix. Les banques qui auraient désobéi n'auraient pas eu accès au refinancement auprès de la Banque centrale européenne et des grands groupes comme Airbus, PSA, Renault (qui a bénéficié d'un PGE de 5 milliards) ou Safran avaient besoin d'aides. Mais, pour le reste, rien n'a véritablement changé : les gesticulations du gouvernement sont restées du "vent". Le robinet est resté grand ouvert ! Qu'on en juge...

Les deux autres tiers du CAC40 ont soit maintenu, soit réduit leur dividende, même quand ils ont bénéficié d'aides. Huit groupes ont augmenté le dividende versé par rapport à l'an dernier : Teleperformance (+26,3 %), Vivendi (+20 %), Schneider Electric (+8,5 %), Danone (+8,5 %), Dassault Systèmes (+7,7 %), Total (+4,7 %), Sanofi (+2,6 %)...

Chez Danone, le plan d'économies de 700 millions d'euros (avec 400 à 500 postes supprimés en France) aurait pu être évité alors qu'il a été versé 1,5 milliard aux actionnaires au mois d'avril. Dès l'annonce de ce plan, le titre est monté en bourse.

Au final, les entreprises du CAC 40 auront versé environ 30 milliards d'euros aux actionnaires, soit un peu plus de la moitié de ce qui était prévu initialement.

Activité partielle : fromage et dessert !

Au plus fort du confinement, l'Etat a pris en charge le chômage partiel d'environ 12 millions de salariés d'entreprises privées. Dans le même temps, une partie des plus importantes ont continué de verser des dividendes sans que le gouvernement n'y trouve à redire, sans demander aucune contrepartie. Emmanuel Macron a pourtant évoqué une « nationalisation sans précédent des salaires » !

Or, il s'agit pourtant d'aides publiques versées par l'Etat et l'Unedic mais toujours sans aucune contrepartie comme les baisses d'impôt consenties dans le cadre du plan de relance, les prêts garantis ou autres recapitalisations.

Au moins 24 sociétés du CAC40 ont ainsi profité du chômage partiel. 14 d'entre elles ont versé un généreux dividende : Bouygues, Capgemini, Carrefour, Kering, LVMH, Michelin, Publicis, Schneider, Teleperformance, Thales, Unibail, Veolia, Vinci, Vivendi. Carrefour a ainsi versé 185 millions de dividendes alors que le groupe a mis 90000 de ses 110000 salarié-es en activité partielle. Pour mémoire, le coût total du chômage partiel pourrait avoisiner a minima 31 milliards en 2020. Soit les dividendes versés par les entreprises du CAC 40.

Quoi qu'on pense des aides publiques, y compris les baisses d'impôt qui profitent aux plus grandes entreprises, celles-ci devraient être au moins conditionnées au maintien de l'emploi et au gel du versement des dividendes !